

Chroniques de l'ISR

N°43 - Octobre 2025



EDMOND
DE ROTHSCHILD



Édito	4
par Jean-Philippe Desmartin De bonnes nouvelles pour la COP 30, à commencer par « cheaper, baby, cheaper ! »	
Actualité	6
Limites planétaires	
Point de vue académique	8
par Emilio Marti, Danny R. Dekker, Suzana Grubnic, Andreas G.F. Hoepner, Andrew Vivian Durabilité et Liberté	
À la rencontre des sociétés	12
Focus sur une introduction en bourse récente : Pfisterer	
Conseil de lecture	13
Rapport REN21 – Tous les chiffres clés de la transition énergétique et des énergies renouvelables	
L'équipe Investissement Responsable en action	14
L'équipe IR au cœur de célébrations et de débats en octobre	



Structure interne d'une barrique de vinification, Château Clarke, Lustrac-Médoc, France



De bonnes nouvelles pour la COP 30, à commencer par « *cheaper, baby, cheaper!* »



Jean-Philippe Desmartin
Directeur de l'Investissement
Responsable

Après 3 années de COP à étapes « énergies fossiles », la COP 30 retrouve à Belém au Brésil une destination plus cohérente. Certes les pressions seront présentes avec notamment l'absence de facto de la première économie mondiale, les États-Unis, mais aussi a priori la position plus défensive de l'Europe qui a été historiquement le fer de lance des COP climat au cours des 10 dernières années (Accord de Paris, COP 26 à Glasgow...).

Pour autant, on peut s'attendre à de bonnes nouvelles à la prochaine COP 30. Ces bonnes nouvelles viendront du Global South, du pays d'accueil le Brésil, mais surtout de la Chine et dans une moindre mesure de l'Inde et d'autres pays de l'hémisphère Sud qui, est, et sera, beaucoup plus affecté par le changement climatique que l'hémisphère Nord. Au-delà de la COP 30, la bonne nouvelle est que les faits sont là ; **la transition énergétique et environnementale est en cours**. C'est l'impératif pour espérer limiter le changement climatique en dessous ou autour de 2°C. L'exemple est clairement donné par la Chine. Le pays du milieu a annoncé cette dynamique en 2009 et suit année après année ses objectifs environnementaux de long terme.

La Chine montre simplement au secteur privé que la transition est un *business case* réussi avec à l'arrivée ;

- Des énergies renouvelables, chaque année de plus en plus compétitives sans aides publiques, « ***cheaper, baby, cheaper!*** », le solaire étant à l'avant-garde,
- Des **créations d'emplois** locaux et durables, largement plus nombreux que le secteur des énergies fossiles, aussi bien pour des compétences qualifiées que peu qualifiées. Il ne faut donc pas opposer environnement et social.
- Un impératif, celui de la **sécurité énergétique**, un sujet également en haut de l'agenda de l'Europe depuis début 2022 et mis en avant dans le rapport Draghi de septembre 2024,
- Une position économique acquise au cours des 15 dernières années de **leader incontournable** sur des filières industrielles stratégiques telles que l'éolien, le solaire, les batteries et les véhicules électriques dont l'Europe devrait s'inspirer en urgence pour garder sa place dans des filières qu'elle maîtrise encore (électrification, hydrogène, nucléaire, stockage de l'énergie...).

Bonne lecture !



Edmond de Rothschild Asset Management co-sponsorise la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable, co-dirigée par l'École Polytechnique et la Toulouse School of Economics et co-sponsorise le prix européen de la recherche FIR - PRI.



Limites planétaires

Initialement présentée en 2009 par une équipe de 28 scientifiques de renommée internationale, l'approche des limites planétaires a défini les limites environnementales « *dans lesquelles nous pensons que l'humanité peut évoluer en toute sécurité* »¹.

Ils ont identifié des limites clés, notamment l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, la charge en aérosols atmosphériques, l'acidification des océans, les changements dans les ressources en eau douce, les changements dans les systèmes terrestres, le changement climatique, la modification des flux biogéochimiques, l'introduction de nouvelles entités et les changements dans l'intégrité de la biosphère. Leurs travaux ont également permis de définir l'espace opérationnel sûr de la Terre, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles les systèmes naturels restent stables et propices à la vie.

S'appuyant sur l'Holocène, cette période de 12 000 ans au cours de laquelle l'humanité s'est épanouie, a évolué et a façonné son environnement, ce cadre met en évidence les points de basculement cruciaux des systèmes connus de la Terre. Le franchissement de ces seuils pourrait propulser nos sociétés dans des conditions environnementales totalement nouvelles et sans précédent. L'instabilité qui en résulterait pourrait entraîner des changements irréversibles dans l'environnement et créer des boucles de rétroaction qui se renforcent mutuellement. Par exemple, la fonte des glaces exposant des eaux océaniques moins réfléchissantes, qui absorbent davantage la lumière du soleil et accélèrent la fonte².

En 2023, un autre groupe de scientifiques s'est appuyé sur ce cadre et a constaté que six des neuf limites avaient déjà été franchies³. Ils ont découvert que la résilience de la Terre était affaiblie par des facteurs de stress interconnectés qui ont connu une croissance exponentielle au cours du siècle dernier, depuis l'ère préindustrielle. Les principaux facteurs, notamment la combustion de combustibles fossiles, la déforestation, la surexploitation des ressources en eau douce, l'agriculture non durable et la production industrielle de composés chimiques, ont saturé la capacité d'autorégulation de la Terre qui, historiquement, a contribué à maintenir des conditions similaires à celles de l'Holocène.

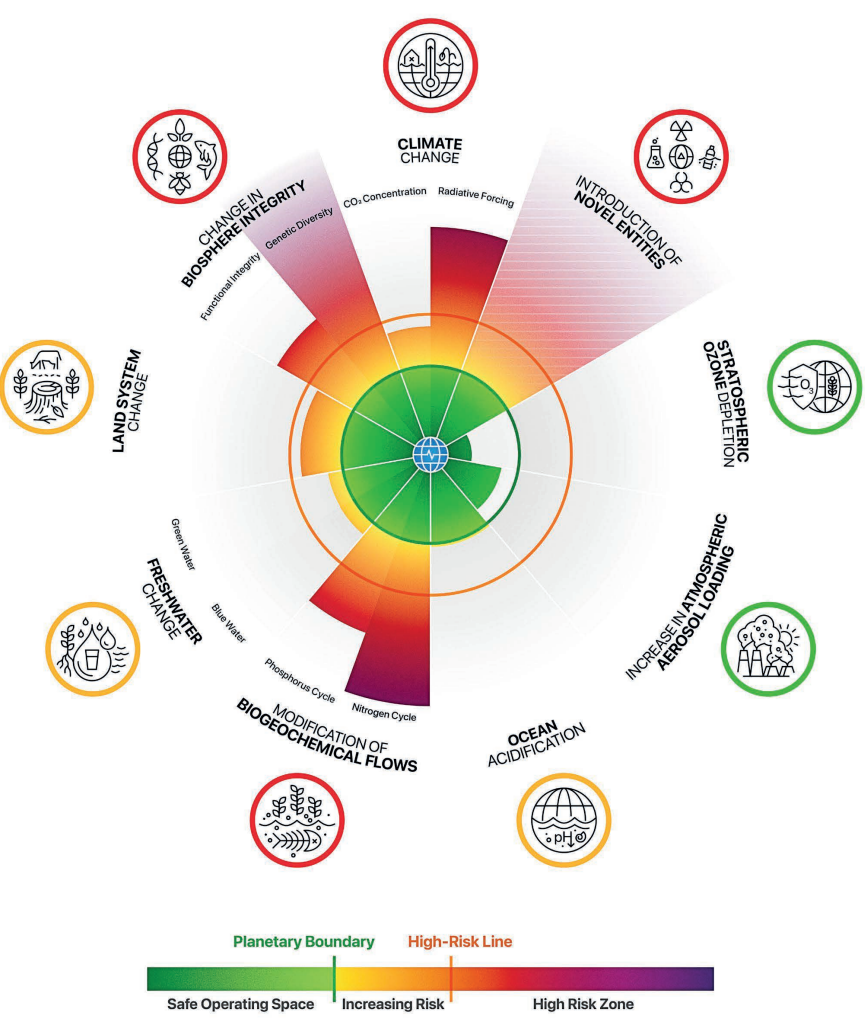
Aujourd'hui, le rapport annuel *Planetary Health Check Report* de septembre 2025, a conclu que sept limites planétaires ont été franchies, toutes affichant une tendance à la hausse. Suite à la révision de la limite planétaire relative à l'acidification des océans, grâce à une meilleure compréhension des écosystèmes marins préindustriels, le rapport évalue officiellement qu'une septième limite a été franchie, menaçant les organismes marins dans les régions polaires et côtières.

Le chapitre 3, intitulé « *L'océan : le gardien méconnu de la santé planétaire* », fournit une analyse approfondie sur le rôle de l'océan dans le stockage de la chaleur et de plus de 25% des émissions de CO₂ d'origine humaine. Aujourd'hui menacé par le réchauffement climatique,

l'acidification, la perte de biodiversité et la pollution, les chercheurs craignent une instabilité accrue et des impacts imprévisibles sur la vie marine. Pour mettre cela en perspective, près d'un milliard de personnes et un quart de toutes les espèces marines dépendent des récifs coralliens, qui sont directement menacés par ces changements rapides.

Plus inquiétant encore, le cadre ne permet pas de prédire avec certitude comment ces transgressions affecteront la capacité d'un organisme à survivre et à prospérer. Nous nous aventurons en territoire inconnu avec l'équilibre du système terrestre, et les conséquences potentiellement irréversibles sont de plus en plus édifiants.

1. Rockström *et al.*, *Eco. & Soc.* (2009) <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>
2. <https://www.planetaryhealthcheck.org/>, consulté le 17 octobre 2025.
3. Richardson *et al.*, *Sci. Adv.* 9, eadh2458 (2023) <https://www.science.org>



Le diagramme emblématique des limites planétaires (PB) représente visuellement l'état actuel des neuf processus PB qui régulent la santé de notre planète. Chaque processus est quantifié par une ou plusieurs variables de contrôle basées sur des données d'observation, des simulations de modèles et des avis d'experts. © 2025 Planetary Health Check. Tous droits réservés.



Durabilité et Liberté

L'article « Durabilité et liberté » met en lumière les défis géopolitiques, économiques et climatiques actuels, en particulier pour l'Union européenne (UE), qui est confrontée à des incertitudes croissantes en matière de sécurité ainsi qu'à des pressions environnementales et économiques de plus en plus fortes. Dans ce contexte, la sécurité est essentielle à la liberté, et sans durabilité, la sécurité elle-même est menacée.

L'article propose d'explorer la durabilité à travers le prisme des concepts philosophiques d'Isaiah Berlin sur la liberté négative (« liberté de ne pas ») et la liberté positive (« liberté de »). La liberté négative est comprise comme la liberté d'être à l'abri de menaces et de préjudices, tandis que la liberté positive représente la capacité d'agir et de choisir ses objectifs. Ces concepts sont appliqués à la finance durable et à l'investissement responsable, en particulier dans le cadre du règlement européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Les auteurs affirment que la durabilité peut être comprise selon trois approches liées aux stratégies d'investissement :

- la stratégie d'exclusion (alignée sur la liberté négative) qui vise à éviter les activités nuisibles = « liberté de ne pas » ;
- la stratégie d'impact (liée à la liberté positive) qui favorise les investissements ayant un effet positif sur la société et l'environnement = « liberté de » ;
- et une stratégie d'engagement hybride, intégrant les deux perspectives = « liberté de ne pas et liberté de ».

L'objectif empirique est de déterminer quelle stratégie est la plus susceptible d'être associée au niveau le plus élevé de labellisation de durabilité (fonds SFDR « article 9 ») par rapport au niveau le plus bas (fonds SFDR « article 6 »).

Données et méthodologie

La méthodologie adoptée consiste en une analyse empirique rigoureuse d'un large échantillon de 9049 fonds actions domiciliés en Europe. Ces fonds sont classés en trois catégories selon la nomenclature SFDR : article 6 (statut le plus bas, peu ou pas d'exigences en matière de durabilité), article 8 (intégrant des caractéristiques durables) et article 9 (fonds ayant un objectif d'investissement durable). Les auteurs utilisent les stratégies déclarées dans les prospectus des fonds comme principaux indicateurs de leur orientation en matière de durabilité.

Trois stratégies clés sont identifiées et associées aux concepts de liberté : l'exclusion fait référence à la « liberté de » et à la « liberté

de ne pas », l'engagement fait référence à une approche hybride combinant la « liberté de » et la « liberté de ne pas », tandis que l'investissement à impact est lié à la « liberté d'avoir un impact positif ».

Pour quantifier l'influence de ces stratégies sur la classification SFDR des fonds, les auteurs adoptent une approche statistique basée sur des modèles de régression logistique binaire. Ces modèles comparent successivement : l'article 8 par rapport à l'article 6, l'article 9 par rapport à l'article 6 et l'article 9 par rapport à l'article 8. Les principales variables indépendantes sont des indicateurs binaires reflétant la présence de chaque stratégie durable dans un fonds, tandis qu'un ensemble complet de variables de contrôle (rendement, taille, flux relatifs, frais, âge, notation Morningstar, style de gestion, pays du gestionnaire, etc.) est intégré afin d'isoler l'effet spécifique des stratégies durables. Ces variables sont datées légèrement avant l'entrée en vigueur du règlement SFDR afin d'éviter les biais de timing.

Une approche comparative complémentaire est également développée. Elle consiste à construire des variables binaires symétriques qui permettent de mesurer simultanément la prédominance relative d'une stratégie par rapport à une autre au sein des fonds. Cette double mesure vise à détecter laquelle des stratégies : exclusion, engagement ou impact, est la plus associée à une classification élevée. Ce travail comparatif est également réalisé sur une mesure objective de la performance durable, à savoir le pourcentage des actifs du fonds impliqués dans des incidents environnementaux ou sociaux graves, mesuré par des variables « probit fractionnelles » qui traitent d'une variable continue bornée (taux d'incidents).

Principaux résultats

- 1. Stratégie d'exclusion (« liberté de ne pas »)

Les fonds qui utilisent une stratégie d'exclusion sont nettement plus susceptibles d'obtenir une classification SFDR plus élevée (article 8 ou 9) que les fonds à faible statut (article 6). Les rapports de cotes sont d'environ 3, ce qui signifie que l'adoption de l'exclusion multiplie par environ 3 la probabilité d'être classé dans la catégorie de l'article 8 ou 9 par rapport à celle de l'article 6. Cette stratégie reflète l'approche « absence de préjudice », c'est-à-dire le fait d'éviter les investissements dans des activités considérées comme préjudiciables (par exemple, le tabac, les armes controversées, les combustibles fossiles). L'existence d'un lien étroit entre l'exclusion et un statut SFDR élevé suggère que la durabilité est largement associée à la minimisation des préjudices.

- 2. Stratégie d'engagement (« liberté de ne pas et liberté de »)

L'engagement est un facteur déterminant important, en particulier pour distinguer les fonds les plus exigeants (article 9) des fonds intermédiaires (article 8), avec un rapport de cotes significatif d'environ 1,9. Cette stratégie est considérée comme hybride,



combinant à la fois la réduction des activités nuisibles et la promotion de changements positifs dans les entreprises dans lesquelles les fonds investissent. Elle reflète la vision combinée de « liberté de & vers », selon laquelle un fonds cherche à éviter les dommages tout en favorisant l'amélioration.

— 3. Stratégie d'impact (« liberté de »)

L'investissement d'impact augmente considérablement la probabilité d'obtenir le statut le plus élevé / exigeant (article 9) par rapport aux statuts inférieurs. Les rapports de cotes peuvent varier de 3 à 7,6 selon le modèle. Cette stratégie vise activement des résultats positifs en termes d'impact social et environnemental, reflétant la liberté de choisir et d'agir dans un but positif. Cependant, cette relation est particulièrement marquée dans la transition des fonds traditionnels (article 6) vers les fonds les plus durables (article 9).

Analyse comparative des stratégies

La stratégie d'exclusion est la principale stratégie employée par les fonds relevant des articles 8 et 9, qui dominent largement les autres stratégies par rapport aux fonds relevant de l'article 6. Entre les articles 8 et 9, les stratégies d'engagement et d'impact semblent être privilégiées, ce qui signifie que les fonds les plus avancés combinent souvent ces approches plus sophistiquées. Néanmoins, l'exclusion reste la stratégie la plus cohérente et la plus performante en termes de réduction des impacts négatifs, confirmant ainsi la pertinence du cadre « liberté d'être à l'abri de tout préjudice ».

Interprétation

Ces résultats suggèrent que la notion de durabilité dans le contexte du règlement SFDR est largement définie par la perspective « d'absence de », c'est-à-dire la réduction des activités nuisibles. La classification et la reconnaissance réglementaire des fonds durables semblent être davantage récompensées par des stratégies d'exclusion strictes que par des stratégies d'engagement ou d'impact seules.

Leurs résultats impliquent que les investisseurs durables pourraient adopter une approche « d'absence de » préjudice dans leurs stratégies, en se concentrant sur des questions classiques telles que le tabac, les armes controversées et les combustibles fossiles, ainsi que sur des préoccupations plus récentes telles que les menaces à l'intégrité territoriale des nations souveraines ou alliées. Cela implique que les futures réglementations en matière de durabilité pourraient tirer profit de la mise en avant des activités nuisibles, conformément à la perspective « d'absence de » préjudice. Une telle approche s'aligne mieux avec les stratégies d'exclusion utilisées par les gestionnaires de fonds. Il pourrait être plus facile de parvenir à un consensus sur les activités catégoriquement non durables entre les régulateurs, les gestionnaires de fonds, les investisseurs et les parties prenantes que de s'accorder sur la définition et la portée des

activités durables, compte tenu de la complexité et de la diversité des interprétations de la durabilité.

Référence : Dekker, Danny, Grubnic, Suzana, Hoepner, Andreas G. F. et Vivian, Andrew, Sustainability and Freedom (2 septembre 2024). Michael J. Brennan, Irish Finance Working Paper Series Research Paper No. 24-8, disponible sur SSRN : <https://ssrn.com/abstract=4945400> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4945400>.

Auteurs



Danny R. Dekker est doctorant en finance à l'université de Loughborough. Danny a débuté sa carrière chez Van Lanschot Kempen en 2016 en tant qu'expert durabilité et impact, couvrant des sujets tels que le changement climatique, la transition énergétique et la biodiversité. Il occupe désormais le poste d'Investment Strategist où il se concentre sur l'allocation stratégique d'actifs et la recherche en matière d'investissement. Danny est titulaire d'une maîtrise en finance de la Vrije Universiteit Amsterdam et d'une maîtrise en philosophie (éthique appliquée) de l'Universiteit Utrecht.



Suzana Grubnic est professeure de comptabilité à l'Université de Loughborough. Ses recherches portent sur la comptabilité et la responsabilité en matière de développement durable dans les services publics, le contrôle de gestion pour la stratégie de développement durable et le travail en partenariat au sein des collectivités locales. Elle est également membre du comité de rédaction de « Public Money & Management, Social and Environmental Accountability Journal ».



Andreas G.F. Hoepner est titulaire d'un doctorat en finance de l'Université de St Andrews, Andreas est professeur spécialisé en risque opérationnel, banque et finance à l'UCD. Il est aussi chargé des Data Science Hubs, la deuxième plateforme dédiée au développement durable de la Commission européenne. Il est par ailleurs chercheur principal pour l'UCD GreenWatch.



Andrew Vivian est professeur de finance à l'université de Loughborough. Ses recherches portent sur les matières premières, la finance durable et la science des données financières. Il est également rédacteur en chef adjoint de l'European Journal of Finance et a publié de nombreux articles dans des revues financières de renommée internationale. Andrew est titulaire d'un doctorat en finance de l'Université de Durham.

Focus sur une introduction en bourse récente : Pfisterer



Pfisterer est un acteur reconnu dans la fabrication de connecteurs et d'isolateurs à destination des réseaux d'énergie et l'industrie.

Grâce à sa technologie et à son offre de produits, l'entreprise est bien positionnée pour tous types de câbles et quasiment toutes les applications dans les réseaux électriques à utilité industrielle, couvrant les basses, moyennes et hautes tensions. Cela lui permet de saisir les opportunités liées à la transition énergétique et au développement de l'électrification. L'innovation constitue un pilier central pour la société, avec 5,6 % de son chiffre d'affaires consacré à la recherche et développement (R&D). Le développement de produits sans SF6 pourrait représenter une avancée majeure, puisque les fuites de SF6 ont un potentiel de réchauffement 23 000 fois plus élevé que le CO₂.

Karl Heinz Pfisterer, petit-fils du fondateur, possède 46 % du capital, qui sera transféré à la fondation KAP à son décès. Anna Dorothee Stängel en détient 13 %. Bien que le contrôle familial soit important, le conseil d'administration est majoritairement indépendant et l'entreprise est dirigée par deux co-CEO expérimentés.

Enfin, il convient de noter que nous avons participé à l'introduction en bourse de Pfisterer en mai 2025.

Les informations sur les sociétés ne sauraient être assimilées à une opinion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre des actions de ces sociétés.

Environnement

780
Milliards \$

L'investissement dans les énergies renouvelables est passé de 374 milliards \$ en 2015 à 780 milliards \$ en 2025 à l'échelle mondiale, soit une hausse de 406 milliards \$ en 10 ans. L'énergie renouvelable représente ainsi la plus grande part d'investissement dans les énergies.

Source : International Energy Agency

Social

500 000

La destruction des forêts tropicales en Asie du Sud-Est, dans l'Amazonie et dans le Bassin du Congo serait responsable de plus d'un demi-million de décès dans le monde en 20 ans, selon une étude publiée dans la revue scientifique Nature Climate Change. Les auteurs de l'étude établissent un lien entre la déforestation et l'augmentation des températures au niveau local dans ces régions. Selon eux, le phénomène causerait 28 000 décès prématurés par an.

Source : Revue scientifique - Nature Climate Change



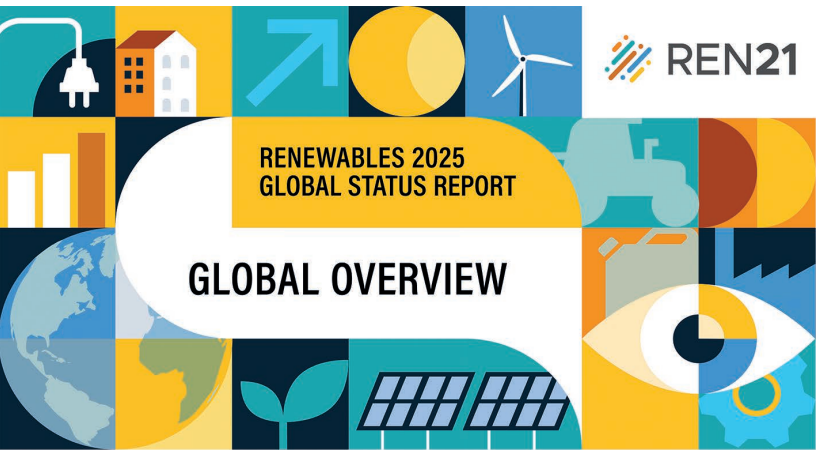
Rapport REN21 – Tous les chiffres clés de la transition énergétique et des énergies renouvelables

Depuis 20 ans, le rapport *Global Overview* du réseau multipartites prenantes REN21 s'est imposé comme la référence open source incontournable en matière de données sur la transition énergétique et les énergies renouvelables.

L'édition 2025 révèle que l'année 2024 a été marquée par un record en matière de nouvelles capacités renouvelables (+741 gigawatts), porté principalement par l'énergie solaire (plus de 80 % des nouvelles capacités), et par la Chine (60 % des nouvelles capacités).

L'emploi dans le secteur des énergies renouvelables connaît également une hausse structurelle (> à 10 % par an). La sécurité énergétique reste une priorité pour de nombreux pays, avec la transition comme levier essentiel pour son renforcement. De plus, l'électricité verte a progressé de 10 % et 17 millions de véhicules électriques ont été vendus l'année dernière, établissant un nouveau record.

Ces investissements dans les énergies renouvelables, qui connaissent déjà une croissance structurelle solide, devraient encore doubler (1500 milliards de \$ par an contre 728 en 2024) pour tenir les objectifs fixés par l'Accord de Paris.



Renewables 2025 Global Status Report

<https://www.ren21.net/renewables-2025-global-status-report-factsheets/>



L'équipe IR au cœur de célébrations et de débats en octobre

Le mois d'octobre a été particulièrement dynamique pour l'équipe IR, qui s'est investie dans l'organisation et l'animation de divers événements axés sur la finance durable. Cet article permet d'offrir un aperçu de trois moments marquants dédiés à la recherche académique, à l'engagement climat et à l'avenir de l'Europe.

Le 1^{er} octobre, nous avons eu le plaisir, en tant que co-fondateur, de contribuer à la **célébration des 20 ans des prix académiques FIR-PRI dans les locaux emblématiques de La Sorbonne**. Autour de débats animés par quatre anciens lauréats, les Universités de Maastricht et Oxford se sont vu remises un prix spécial pour leurs résultats accumulés au cours des deux dernières décennies. Les lauréats de l'année 2025, étudiants comme chercheurs, ont présenté des sujets et projets innovants tels que l'agriculture régénérative ou encore l'impact social d'initiatives solidaires dans les banlieues. Cet événement a souligné l'importance cruciale de la recherche et de la science pour promouvoir les avancées dans la finance durable et le progrès de nos sociétés.

Le 2 octobre, nous avons animé une **table ronde dans les locaux d'Edmond de Rothschild à Paris, dédiée à l'engagement climat**. Cinq intervenants dotés d'expertises complémentaires et d'une forte légitimité (la Fondation suisse Ethos, un asset manager, un investisseur institutionnel, un chercheur et l'ONG hollandaise Follow This) ont échangé et interagi avec une trentaine de participants, asset owners et asset managers, de la place de Paris. Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour l'année prochaine compte tenu de l'enthousiasme exprimé par l'ensemble des participants.

Enfin, le 16 octobre, **en qualité de co-président de la commission ESG de l'Association Européenne des Analystes Financiers (EFFAS), nous avons organisé la 11^{ème} conférence ESG à Bruxelles, en participant à la fois comme intervenant, modérateur et enfin rapporteur des conclusions**. Au cours de cette journée, de nombreux thèmes cruciaux concernant l'avenir de l'Europe et de la finance durable ont été discutés. À titre d'exemple, des échanges clés ont eu lieu sur les enjeux actuels et à venir associant Durabilité et Souveraineté – incluant l'innovation, la transition et la sécurité. L'évènement a été clôturé par la remise de deux récompenses pour des travaux de recherche dans le cadre des prix Gasperini.

Communication publicitaire. Octobre 2025.

Document non contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. EdRAM ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'EdRAM sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. EdRAM ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

Edmond de Rothschild Asset Management (France)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré / FR - 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 033 769 euros
Numéro d'agrément AMF GP 04000015 – 332.652.536 R.C.S. Paris



